

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON – Jeudi 4 Janvier 2018 à 20h30

Compte-rendu rédigé par :

Michel Aurignac, Marie-Gabrielle Monset, Patrick Moura et Corinne Panatier.

Mail : asson64@gmail.com

Absente excusée :

Martine Bert, procuration donnée à Georges Guilhamet.

Secrétaires de séance : Marie-Françoise Capelani et Anne-Laure Fréchou

Le Procès-verbal de la séance du MARDI 28 NOVEMBRE 2017 est validé à l'unanimité.

1 – Programme d'enfouissement des réseaux de la rue de Labat :

Le maire présente les chiffres du chantier d'enfouissement des réseaux de téléphonie, électricité et éclairage des rues de Labat, Escuères, Abérouède et Séchoir.

Type de réseaux	Montant TTC	Part Asson TTC	Emprunt commune
Télécom	30 434 €	30 434 €	29 323 €
Eclairage	53 892 €	39 375 €	37 407 €
Electricité	237 748 €	135 523 €	128 023 €
TOTAL	322 074 €	205 332 €	194 753 €

Alexandre Larruhats précise qu'une partie de la rue de Labat est concernée. Les travaux débutent au numéro 3 pour se terminer au numéro 34.

Ce sont en tout 574 mètres de câble électrique qui seront enfouis pour 237 748 € et 529 mètres de câble télécom pour 30 434 €.

Le maire pense qu'il est important d'embellir ce quartier même s'il reconnaît qu'embellir coûte cher.

Michel Aurignac lui oppose qu'il serait judicieux, avant tout, de terminer la sécurisation de la distribution de l'électricité à tous les foyers assonnais. En effet il reste encore sur la commune 11 kms de lignes électriques à améliorer. Le maire répond que ces 11 kms reviendraient à 44 000 € et que cela dépend de la volonté du SDEPA d'accélérer cette tâche.

Patrick Moura constate que la commune va encore emprunter quasiment 200 000 € pour financer ce chantier. Il demande quels sont la durée et le taux, mais le maire ne peut lui répondre car il ne connaît pas les caractéristiques de l'emprunt qui devrait être contracté auprès du SDEPA.

Le début des travaux est envisagé pour le premier semestre 2018.

Les élus de la minorité votent contre cette délibération car même, s'ils sont persuadés du bienfondé des enfouissements de réseaux, ils estiment en l'occurrence que ces travaux ne sont pas prioritaires au

regard de la sécurisation des réseaux d'autres quartiers et que, comme beaucoup d'investissements lourds réalisés depuis 3 ans, ils s'inscrivent dans la volonté de contenter quelques élus ou administrés. Ils estiment que ces travaux sont d'un coût trop élevé pour uniquement une partie du quartier Labat,

Ce point est adopté par 15 voix pour et 4 contre.

2 – Prise de compétence de voies d'intérêt communautaire par le Pays de Nay :

Lors de la séance du 30 Octobre 2017 le conseil communautaire du Pays de Nay a décidé de prendre plusieurs compétences qui relevaient auparavant de syndicats ou des communes. C'est le cas pour la voirie d'intérêt communautaire et également la gestion de l'eau et de l'assainissement qui passe du SEAPAN (Syndicat Eaux et Assainissement du Pays de Nay) à une gestion de la CCPN.

A l'unanimité le conseil municipal d'Asson décide de confier à la communauté de communes la compétence « voirie d'intérêt communautaire ».

Pour l'instant ne sont concernées que les voies d'accès à des équipements et services communautaires (zones d'activité) et les pistes cyclables. Il appartiendra aux élus communautaires de définir et de délimiter dans un délai de deux ans les contours de cette compétence.

3 – Prise de compétence eau et assainissement par le Pays de Nay :

Depuis 2008 le secteur de l'adduction de l'eau potable et de l'assainissement a considérablement évolué. Passant d'une gestion communale à une consolidation dans un syndicat unique en 2014, les 28 communes du Pays de Nay ont professionnalisé le service ô combien sensible et important de la fourniture de l'eau. L'ultime étape consiste à intégrer ce service dans l'escarcelle de la communauté de communes.

Patrick Moura exprime son désaccord sur ce point estimant qu'il préférerait attendre la date butoir de 2020 imposée par les pouvoirs publics pour ce transfert de compétence.

La délibération est acceptée par 17 pour, 1 abstention et 1 contre.

Patrick Moura s'étonne que ces délibérations interviennent le 4 janvier 2018 alors que le Pays de Nay demandait un avis avant le 31 décembre 2017 pour une mise en œuvre au 1 janvier 2018.

Le maire rétorque que la commune d'Asson n'était pas la seule à avoir du retard dans ces décisions et que cela ne changerait pas grand-chose.

4 – Prise de compétence espace de vie sociale par le Pays de Nay :

Lors de sa séance du 18 décembre 2017 le conseil communautaire a décidé d'ajouter une nouvelle corde à son arc : la compétence espace de vie sociale

Aujourd'hui le Pays de Nay a développé des actions dans le domaine de la petite enfance, d'actions en faveur des jeunes, du portage de repas à domicile, d'un service de transport à la demande, de s'associer à la démarche de PAIS etc.

Un cadre est nécessaire à ces actions. Le démarrage de cet espace de vie sociale est prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2018 et la première année de démarrage permettra de consolider ce projet grâce à l'embauche d'un animateur social.

Ce point est accepté à l'unanimité.

5 – Approbation des statuts de la communauté des communes du Pays de Nay :

A compter du 1^{er} janvier 2018 en plus des 3 points précédents, la communauté des communes du Pays de Nay hérite de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de protection contre les inondations (GEMAPI) et intègre la gestion du service relais d'assistantes maternelles.

A l'unanimité le conseil municipal d'Asson valide cette modification des statuts du Pays de Nay.

6 – Fin enquête publique cession portion du chemin du Mouli de Labarbère :

Aucune observation n'ayant été recueillie dans le registre du commissaire enquêteur mis à la disposition du public, le conseil municipal décide à l'unanimité de vendre les 300 m² pour 200 €.

7 – Tarif location :

Le cabinet infirmier loue une pièce de 16 m² dans le bâtiment communal de la place Saint Martin.

Le maire propose de porter le coût de location mensuel de 100 à 150 €/mois. Cette augmentation de loyer se justifiant par une prestation de nettoyage de ½ heure par semaine. Adopté.

8 – Servitude de passage : Le maire décide de retirer ce point de l'ordre du jour.

QUESTIONS DIVERSES

Michel Aurignac interroge le maire sur la vente des terrains de la ZAC de la Bastide.

Sur les 4 parcelles, 3 sont vendues et la dernière est en cours de cession.

Patrick Moura demande quelle société d'assurance a été retenue pour le marché 2018.

Le maire indique que la MAIF, moins chère de 400 € que Groupama, gèrera désormais les dossiers des sinistres de la commune.

Patrick Moura remercie le maire pour avoir honoré la mémoire de Pierre Saubatte en début de séance et demande au conseil municipal d'envisager de donner son nom à un site ou une rue du village.

Le maire répond qu'il faudra obtenir auparavant l'accord de la famille.

La séance est levée à 21 heures 30

Les rédacteurs.